

CONSEIL DÉPARTEMENTAL SPÉCIAL « RÉFORME DU LYCÉE »

Jeudi 27 novembre 2008, de 9 h 30 à 17 h 30

Maison des syndicats, Chalon/Saône

Ce conseil départemental, ouvert à tous, sera exclusivement consacré à la réforme du lycée.

Proposition de déroulé :

Matin :

- Présentation de la réforme du lycée et de ses évolutions entre mai et novembre 2008
- Débat sur la réforme du lycée (modules ; semestrialisation, accompagnement ...)
- Présentation des mandats du SNES sur le lycée. Positions des autres syndicats.
- Echanges sur ces positions.

Après-midi :

- Les conséquences de la réforme sur le métier d'enseignant : Quelles pratiques ? Quels contenus disciplinaires ? Quels services ?
- Quelle serait la Seconde idéale au lycée ?

Ce stage sera animé par William Exertier, professeur agrégé de mathématiques au lycée Cassin de Mâcon, membre du secrétariat départemental du SNES et du Comité Technique Paritaire Académique, et par Anne-Cécile Clément-Riard, professeure certifiée de lettres modernes au lycée de Chevigny (21) et membre du secrétariat académique du SNES.

Comment participer ?

- Vous n'êtes pas syndiqué(e) au SNES : pas de panique, contactez la section départementale au 03 85 41 43 81 ou snes71@wanadoo.fr.

- Vous êtes syndiqué(e) au SNES : voir ci-dessous.

Si les collègues désirant participer au Conseil Départemental ont cours ce jour-là, ils doivent solliciter, en principe 3 jours à l'avance, une autorisation d'absence sur le modèle ci-contre (à recopier et à remettre au chef d'établissement).

Les membres du Bureau Départemental (élus aux élections internes du SNES) sont membres de droit du Conseil Départemental : ils reçoivent pour y participer une convocation émanant du secrétariat départemental qu'ils doivent joindre à leur demande d'autorisation d'absence.

Tous les autres syndiqués peuvent également participer au Conseil Départemental à condition d'être mandatés par leur S1 (section d'établissement) pour l'y représenter: ils joindront alors à leur demande d'autorisation d'absence un courrier rédigé sur le modèle ci-contre et signé par le secrétaire du S1 (qui peut par conséquent se convoquer lui-même).

N'oubliez pas dans tous les cas, d'informer la section départementale de votre participation à ce conseil départemental spécial avant le 20 novembre, en précisant vos nom, établissement d'exercice, numéro de téléphone et si vous souhaitez prendre le repas de midi dans une cantine proche de la Maison des Syndicats : communiquez-nous ces informations au 03 85 41 43 81 (laissez éventuellement un message sur le répondeur) ou par mail à snes71@wanadoo.fr.

Nom.....Prénom
Grade et Fonction
Etablissement

**à recopier et à déposer
au plus tard le 24.11.2008
auprès du chef d'établissement**

à Madame le Recteur de l'Académie de Dijon,
s/c de Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Directeur des services départementaux de
l'Education Nationale,
s/c de (fonction du chef d'établissement)
du (nom de l'établissement).

Désigné(e) par ma section SNES
d'établissement pour la représenter au Conseil
Départemental de ce syndicat, j'ai l'honneur de solliciter
de votre bienveillance, pour la journée du jeudi
27.11.2008, l'autorisation d'absence qui est de droit au
titre de l'article 14 du décret 82.447 du 28.05.1982.

A....., le.....
(Signature)

Nom.....Prénom
Secrétaire de la section SNES
Du <nom de l'établissement>

à <Nom du ou de la collègue participant au
Conseil Départemental>

Cher collègue,

J'ai l'honneur de te mandater pour représen-
ter notre section d'établissement au Conseil Départe-
mental du SNES convoqué le jeudi 27 novembre 2008
de 9 h 30 à 18 h à Chalon/Saône.

A....., le.....
(Signature du secrétaire de S1)